

3. LICENCE PROFESSIONNELLE – Mention Gestion et Développement des Organisations des Services Sportifs et de Loisirs

La mention comprend 1 parcours :

- *Mention Management des Entreprises Sportives*

PREALABLES

Tenant compte des particularités des étudiants « à besoins spécifiques » accompagnés par le service PHASE (étudiants en situation de handicap, malades, étudiants sportifs de haut niveau, étudiants artistes confirmés et élus étudiants...), les MCC seront adaptées en fonction des aménagements particuliers jugés nécessaires par le service PHASE. Les aménagements préconisés sont valables pour l'année universitaire en cours et pour l'ensemble des modes d'évaluation (contrôle continu, examens blancs, examens terminaux, 2ème session et session différée).

Les étudiants accompagnés par PHASE, et sous couvert de ce service, bénéficient ainsi d'un régime spécifique élaboré en étroite collaboration avec l'équipe pédagogique.

Règles de validation, compensation et obtention du diplôme

ARTICLE 1

Les enseignements de la **Licence Professionnelle Mention Gestion et Développement des Organisations des services sportifs et de loisirs**, sont organisés en Blocs de Connaissances et de Compétences (BCC). Chaque BCC est composé d'un ensemble d'UE.

Les BCC du parcours Management des Entreprises Sportives se déclinent comme suit :

BCC 1 : Usages numériques et digitaux

BCC 2 : Exploitation des données à des fins d'analyse

BCC 3 : Expression et communication écrites et orales

BCC 4 : Action en responsabilité au sein d'une organisation professionnelle ET Positionnement vis-à-vis d'un champ professionnel

Ces blocs de connaissances et de compétences sont répartis sur les 2 semestres de la licence professionnelle.

ARTICLE 2

Deux sessions d'examens sont organisées annuellement.

La deuxième session se déroule au minimum 15 jours après la publication des résultats, pour les enseignements des deux semestres.

Les modalités d'examens peuvent différer d'une session à l'autre. Dans ce cas, cela est précisé dans la maquette.

ARTICLE 3

Chaque UE se compose d'un ou plusieurs enseignements qui peuvent être évalués par une seule et même épreuve ou par plusieurs modalités.

Au sein d'un BCC, une épreuve peut concerner une ou plusieurs UE ayant le même nombre d'ECTS. Elle donne lieu à une note sur 20.

Dans le cas d'une épreuve commune à plusieurs UE, cette note sera dupliquée pour chacune des UE concernées.

La note obtenue pour une UE résulte :

- soit d'un examen final : une ou plusieurs épreuves terminales dans le cadre des sessions d'exams
- soit d'un contrôle continu organisé dans le cadre et la continuité des enseignements
- soit d'un contrôle terminal organisé à la fin des enseignements (oral, dépôt de documents etc....)
- soit d'une combinaison de ces modalités

Le contrôle continu doit intégrer à minima 2 notes qui peuvent prendre en compte une appréciation sur la participation de l'étudiant(e), ou son sérieux dans la réalisation de divers exercices ou travaux qui peuvent lui être demandés, ainsi que la conformité aux règles d'assiduité.

ARTICLE 4

Les UE sont organisées en BCC ; la validation de l'ensemble des BCC repose sur le principe de la compensation intra-bloc. La compensation au sein de chaque bloc intervient en fin d'année universitaire. Les Blocs de Connaissances et de Compétences se valident indépendamment les uns des autres.

Les blocs de connaissances et de compétences ne se compensent pas entre eux.

Une UE est validée si la note obtenue est au moins égale ou supérieure à 10 sur 20. Au sein d'une UE, les notes qui, affectées de leur coefficient, entrent dans le calcul de l'UE se compensent entre elles, sans note éliminatoire.

Lorsqu'un BCC est acquis, l'ensemble des UE qui le composent sont acquises.

Pour les étudiants redoublants, toute UE non validée l'année précédente doit être repassée dans son intégralité, et ce, même si l'UE était évaluée à la fois par un contrôle continu et un écrit terminal, et que l'une des deux épreuves était égale ou supérieure à 10/20. Il n'est prévu aucune conservation de note(s) au sein d'une UE non validée.

Toute UE validée est définitivement acquise. Elle est capitalisable et transférable et ne peut donc pas être repassée en vue d'une amélioration. La validation de l'unité d'enseignement confère les crédits européens correspondants.

ARTICLE 5

Tout étudiant ne remplissant pas les conditions ci-dessus devra se présenter à la seconde session d'examen pour repasser l'ensemble des UE non validées.

S'agissant des UE évaluées uniquement par un ou plusieurs écrits terminaux, les étudiants ayant obtenu une moyenne inférieure à 10/20 sur l'UE, devront se présenter en seconde session, et repasser l'ensemble des épreuves. Les modalités d'exams peuvent différer d'une session à l'autre. Dans ce cas, cela est précisé dans la maquette.

Dans le cadre d'une UE évaluée par un contrôle continu et un écrit terminal, les notes de contrôle continu peuvent faire l'objet d'un report pour la seconde session d'examen. Dans ce cas, l'étudiant n'ayant pas validé l'UE devra repasser l'écrit terminal et ce, même si la note obtenue en première session est supérieure à 10/20. Le coefficient peut varier d'une session à l'autre, dans ce cas, cela est précisé dans la maquette.

Si une UE évaluée entièrement en contrôle continu n'est pas validée, une deuxième session d'examen est organisée.

Toute absence non justifiée ou justifiée hors des délais à une épreuve, quelle qu'elle soit, entraîne un 0 sur 20.

En cas d'absence à une épreuve qui serait justifiée dans les 72 heures suivant l'épreuve initialement programmée, les équipes pédagogiques pourront retenir des dispositions spécifiques, notamment de ratrappage, ajustées aux modalités d'évaluation de l'UE, afin d'assurer la deuxième chance.

ARTICLE 6

Les conditions générales de déroulement des examens sont régies par la charte des examens de l'Université de Bordeaux (cf. Charte des examens).

ARTICLE 7

Règles de validation et d'obtention de la **Licence professionnelle Mention Gestion et Développement des Organisations des services sportifs et de loisirs** :

L'obtention du diplôme nécessitera la validation de tous les blocs de connaissances et de compétences indépendamment les uns des autres.

Le diplôme est délivré à la suite de la délibération d'un jury désigné par le directeur du Collège Sciences de l'Homme, sur délégation du Président de l'université de BORDEAUX.

La formation valide l'obtention de 60 ECTS. La Licence Professionnelle sanctionne un niveau correspondant à 180 ECTS.

Les mentions de la **Licence professionnelle Mention Gestion et Développement des Organisations des services sportifs et de loisirs** sont attribuées sous les conditions suivantes :

- Moyenne générale inférieure à 12/20 : mention "Passable"
- Moyenne générale égale ou supérieure à 12/20 et inférieure à 14/20 : mention "Assez Bien"
- Moyenne générale égale ou supérieure à 14/20 et inférieure à 16/20 : mention "Bien"
- Moyenne générale égale ou supérieure à 16/20 : mention "Très Bien".

L'obtention du diplôme à la deuxième session ne fait pas obstacle à l'attribution d'une mention.

Responsable du parcours : Frédéric SUBRA										
LICENCE PROFESSIONNELLE										
Mention Gestion et Développement des Organisations des services sportifs et de Loisirs										
Parcours Management des Entreprises Sportives										
MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES 2025-2026										
BLOCS DE CONNAISSANCES ET DE COMPÉTENCES	UNITES D'ENSEIGNEMENTS	SEM	VOLUME HORAIRE	CM	TD	ECTS	COEF	MODE D'EVALUATION		
								Nature et Durée		
								1ère session		
BCC 1 Usages digitaux et numériques 50h	Communication digitale des structures sportives (en anglais)	2	16	6	10	3	3	contrôle continu	report note contrôle continu (coef 0,3) + 1 écrit terminal d'1h (coef 0,7)	
	Outils digitaux et numériques	2	34	16	18	6	6	contrôle continu	report note contrôle continu (coef 0,3) + 1 écrit terminal d'1h (coef 0,7)	
BCC 2 Exploitation des données à des fins d'analyse 164h	Contexte économique des structures sportives	1	12	12		3	3	1 écrit terminal de 2h	1 écrit terminal de 2h	
	Analyse financière, gestion prévisionnelle et création d'entreprise	2	50	40	10	6	6	1 écrit terminal de 2h30	1 écrit terminal de 2h30	
	Contexte juridique des structures sportives	2	36	18	18	3	3	1 écrit terminal de 2h	1 écrit terminal de 2h	
	Marketing opérationnel du sport	1	36	24	12	3	3	contrôle continu	report note contrôle continu (coef 0,3) + 1 écrit terminal d'1h (coef 0,7)	
	Gestion comptable	1	30	20	10	3	3	1 écrit terminal de 2h30	1 écrit terminal de 2h30	
BCC 3 Expression et communication écrites et orales 76h	Professional english skills	2	30		30	3	3	contrôle continu	report note contrôle continu (coef 0,3) + 1 écrit terminal d'1h (coef 0,7)	
	Négociation commerciale	2	16	6	10	3	3	contrôle continu	report note contrôle continu (coef 0,3) + 1 écrit terminal d'1h (coef 0,7)	
	1 UE au choix parmi les 2 suivantes									
	Prise de parole en public et éloquence	2	30		30	3	3	contrôle continu	report note contrôle continu (coef 0,3) + 1 écrit terminal d'1h (coef 0,7)	
Blended Intensive Program (en anglais à l'étranger - nombre de place limitées)	2	30	1 semaine Workshop		3	3	contrôle continu	report note contrôle continu (coef 0,3) + 1 écrit terminal d'1h (coef 0,7)		
BCC 4 Action en responsabilité au sein d'une organisation professionnelle et positionnement vis-à-vis d'un champs professionnel 135h	Travail d'études et de recherche appliquée au stage (420h minimum soit 12 semaines) ou en alternance	2	6	4	2	9	9	TER	TER	
	Projets collectifs (un volet RSO à développer obligatoirement pour la soutenance) dont 35h en distanciel	2	45		10	3	3	contrôle continu	report note contrôle continu (coef 0,3) + 1 écrit terminal d'1h (coef 0,7)	
	Elaboration du projet professionnel	1	15		15	3	3	contrôle continu	report note contrôle continu (coef 0,3) + 1 écrit terminal d'1h (coef 0,7)	
	Mise en œuvre du projet professionnel	2	6		6	3	3	contrôle continu	report note contrôle continu (coef 0,3) + 1 écrit terminal d'1h (coef 0,7)	
	Gestion de projets et projets collectifs dont 35h en distanciel	1	45		10	3	3	contrôle continu	report note contrôle continu (coef 0,3) + 1 écrit terminal d'1h (coef 0,7)	
	Problématique RSO (Responsabilité Sociétale des Organisations)	2	18	9	9	3	3	contrôle continu	report note contrôle continu (coef 0,3) + 1 écrit terminal d'1h (coef 0,7)	